

Cadre réglementaire et organisationnel des stages

Inscription aux stages

L'**inscription aux stages** sera effective à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété.

Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. Les stages sont limités à 10 personnes.

Dès 2 personnes inscrites à une formation, celle-ci sera assurée (hormis pour les formations « La discipline positive : pourquoi et comment ? » et « Binôme de direction : partir du bon pied ! » qui nécessitent 4 participants minimum).

A titre exceptionnel, nous pouvons être conduits à modifier les dates initialement prévues.

En cas de **renoncement du stagiaire**, dans un délai de 15 jours précédant le démarrage du stage, **le paiement d'une indemnité compensatrice estimée à 1/3 du montant total de la facture due sera acquittée.**

En cas de **renoncement du stagiaire**, moins de 15 jours précédant le démarrage du stage, **le paiement de la totalité de la formation sera due.**

En cas de renoncement par **l'Univers de Syléty** dans un délai de 15 jours précédant le démarrage du stage, l'Univers de Syléty s'engage à vous proposer une autre formation, ou procédera au remboursement des sommes indument perçues de ce fait.

Déroulement des stages - hébergement

Environ 3 semaines avant le démarrage du stage, une invitation indiquant le lieu et les horaires ainsi qu'un plan d'accès sont envoyés à chaque stagiaire (une liste d'hôtels est également jointe pour les personnes domiciliées hors département 54-55-57).

La durée d'une journée de stage est de 7 heures. Le temps de déjeuner n'est pas pris en compte.

Convention et attestation de stage

Un mois avant le démarrage de la formation, **une convention de stage** est envoyée à chaque établissement commanditaire ou à chaque stagiaire inscrit à titre individuel. Cette convention est à retourner impérativement avant le début du stage.

Une **attestation de formation** est envoyée à l'employeur, accompagnée de la facture.

Coût des stages et modalités de paiement

Le coût des stages est indiqué sur les fiches programmes. Nos tarifs s'entendent nets et sont valables de janvier 2018 à décembre 2018. Le paiement se fait à réception de la facture pour les professionnels et à l'inscription par chèque à l'ordre de l'Univers de Syléty pour les individuels

(règlement à joindre au bulletin d'inscription). Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas pris en compte dans ce coût.

Formation intra-muros

Certaines formations peuvent être données au sein d'une structure. Contactez-nous et nous vous adresserons un devis.

Formation sur mesure

Vous souhaitez une formation qui ne figure pas dans notre catalogue ? Contactez-nous : nous verrons avec nos formateurs s'il est possible de vous faire une proposition en fonction de vos attentes.